



Création sci familiale incidences fiscales

Par **thierry35**, le **15/09/2015** à **10:53**

Bonjour,

Marié sous régime de séparation de bien je vais percevoir le produit d'une vente immobilière dont je destine le montant à l'acquisition d'une résidence principale.

J'envisage la création d'une SCI familiale dont les parts seraient réparties en cinq . Ma famille est composé de mon mariage et de trois enfants de 19,17, et 13 ans.

quelles seraient les conséquences fiscales de ce montage pour les uns et les autres de cette opérations sachant que le bien à acquérir ne dépasserait pas 250 000€ dans son intégralité

Cordialement

ARNAUD T

Par **MAI**, le **15/09/2015** à **11:45**

Bonjour,

Votre question mériterait une consultation très détaillée et chiffrée mais en substance on peut dire que constituer une SCI puis donner des parts à vos enfants vous permettrait de réaliser une importante économie d'impôt sur votre succession à venir.

Bien cordialement